



Assemblée générale

Distr. limitée
27 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session Deuxième Commission

Point 20 h) de l'ordre du jour

Développement durable : Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable

Yémen* : projet de résolution

Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/237 du 22 décembre 2004 et toutes ses résolutions antérieures concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable,

Consciente de l'importance de l'éducation dans la réalisation du développement durable, notamment au regard des objectifs du Millénaire pour le développement, d'Action 21¹, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)² et de l'initiative Éducation pour tous,

Tenant compte du fait que l'éducation s'est spécialisée et considérant qu'il importe d'encourager une approche intégrée de l'éducation au service du développement durable et de développer les liens interdisciplinaires entre les trois piliers du développement durable, y compris entre les différents domaines du savoir,

Consciente du rôle que joue l'éducation au service du développement durable en favorisant l'élimination de la pauvreté et en encourageant l'adoption d'un modèle de consommation et de production plus viable, en particulier dans le contexte de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.



1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable³, et notamment des domaines qui y sont signalés comme justifiant des actions complémentaires durant la seconde moitié de la Décennie;

2. *Prend note également* de la Déclaration de Bonn adoptée par la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable le 2 avril 2009⁴, et notamment des domaines qui y sont signalés comme justifiant des actions complémentaires durant la seconde moitié de la Décennie;

3. *Estime* que si des progrès ont été faits pour ce qui est de faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable, ils demeurent inégalement répartis;

4. *Demande* à la communauté internationale de se montrer collectivement plus résolue à faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable, y compris en mobilisant des ressources, en appuyant les actions menées au niveau national et en créant des processus qui se prolongeront au-delà de la Décennie;

5. *Encourage* les gouvernements à poursuivre la mise en œuvre de la Décennie aux niveaux international, national et local comme moyen d'aider l'humanité à rééquilibrer son rapport à la Terre, notamment en collaborant avec les universités, instituts et fondations, par exemple en intégrant le concept de développement durable dans les programmes de formation, tout en préparant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) 20 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

6. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en tant qu'institution chef de file, de continuer à remplir ses fonctions de coordination dans la promotion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, en coopération avec les autres organisations et programmes compétents des Nations Unies;

7. *Prie* le Secrétaire général d'inviter la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à préparer un bilan de la mise en œuvre de la Décennie qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, au titre de la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ».

³ A/65/279.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.esd-world-conference-2009.org.